

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 DECEMBRE 2015 A 18 HEURES – ISOLA 2000**  
**Procès-verbal d'affichage au public**

**Présents** : Mrs BOGINI Jean-Marie, BASTANTI Denis, CLARY Edmond, Mme ROMAN Maryse, Mrs MALLET Jean-Marie, Mr AGNELLI Jean-Louis, Mmes BAUDIN Christine, BELPOIS Valérie, Mrs DE COLOMBE Bruno, FALICON Gérard, Mme GHIAZZA Christiane, Mrs MORISSET Luc, VERSTRAETE Nicolas

**Pouvoirs** : M. AGNELLI Philippe à M. BOGINI Jean-Marie

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour mettre en conformité les établissements recevant du public et autorise le maire à demander les dérogations nécessaires.

Monsieur le Maire est également autorisé à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

ADOpte à l'unanimité

**ADHESION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Monsieur le Maire demande aux élus leur accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Par conséquent le Conseil Municipal, décide :

- de désigner le Département des Alpes Maritimes en qualité de chef de file auprès du Groupement Européen de Coopération Territoriale,
- de conventionner, le cas échéant avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes afin de formaliser ce partenariat dont la commune pourra se retirer à tout moment si le projet ne rencontre pas son agrément
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent après accord du Conseil Municipal,
- que l'adhésion à ce projet ne constitue pas une adhésion à la charte du Parc National du Mercantour et ne modifiera en rien les réglementations actuelles en matière d'urbanisme et d'activités nature (ski, randonnée VTT, activités halieutiques et cynégétiques...).

ADOpte à l'unanimité

**DECISIONS MODIFICATIVES**

Inscription de crédits pour l'acquisition de terrains au village et pour l'adjonction de turbines, enrochement et acquisition de parts du capital d'Enercoop.

ADOpte à l'unanimité